

2^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2025 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/07/2025

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10+4 procurations

L'an deux mille vingt-cinq
et le jeudi dix juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, BERTRAND Michèle

Etaient absent(e)s excusé(e)s : LAVASTRE Norbert procuration à PLUTINO Antoine, REBOULET Franck procuration à GAS Joëlle, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration à NADAL Laurent, FRENE Eric procuration à FRAC Valérie, ARNAUD Jérôme

Antoine PLUTINO est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

Objet : Lancement d'une procédure adaptée pour la rénovation de la couverture de la charpente de l'église Saint-Pierre

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

En application du nouveau code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de travaux destinés à rénovation de la couverture de la charpente de l'église Saint-Pierre :

1. Maçonnerie

- Injection de coulis de chaux dans les maçonneries
- Travaux de remaillage et de confortation
- Remplacement de pierre altérées
- Nettoyage de la façade
- Réfection des enduits de finition
- Restauration du clocher.

2. Charpente / Couverture

- Dépose complète de la couverture de la nef
- Réalisation d'un chaînage BA en tête de mur
- Mise en place de trois tirants pour liaisonner les maçonneries des murs gouttereaux Est et Ouest.
- Nettoyage de l'extrados
- Consolidation de la voute en brique par coque en plâtre
- Réfection de la couverture, posé sur volige, litzlage et contre-litzlage (y compris pose de parevapeur et pare-pluie) pour permettre la ventilation du support bois
- Mise en place d'un accès en toiture et ligne de vie
- Platelage d'accès aux combles
- Travaux de zinguerie

Le coût prévisionnel s'établit comme suit :

Prestations	Montant HT
Lot 1 – Gros œuvre, maçonnerie, enduits, façades	63 071.00 €
Lot 2 – Charpente, couverture, zinguerie	234 012.30 €
Total HT	297 083.30 €
Imprévis 5 %	14 854.17€
Total HT	311 937.47 €
TVA 20 %	62 387.49€
Total TTC	374 324.96 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
- Valide le besoin à satisfaire et son coût prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des instances susceptibles de soutenir ce projet, le cas échéant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Le Maire,
 Laurent NADAL



Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le :

Publiée ou notifiée le :